

# DES AIDES POUR QUI ?

(sont concernés les logements de + 15 ans)

- Les propriétaires qui occupent leur logement
- Les accédants à la propriété
- Les propriétaires bailleurs d'un logement occupé ou vacant
- Les copropriétaires ou syndicats de copropriété



## OÙ ?

- Sur l'une des 20 communes membres de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte

## POUR QUELS TRAVAUX ?

- Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé
- Travaux d'amélioration pour l'autonomie de la personne, la lutte contre la précarité énergétique et les économies d'énergie

Un accompagnement spécifique pour les logements situés en centre-ville de FONTENAY-LE-COMTE

## À NOTER ...

- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment
- Ne démarrez pas les travaux avant :
  - le dépôt du dossier de demande d'aides
  - l'obtention des autorisations



Les seuls interlocuteurs habilités par la Communauté de communes sont les agents du PACT Vendée